

BATEAU

Partout en Alberta, dans les lacs, rivières et cours d'eau, les opérateurs de bateau à moteur doivent avoir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance. Si quelqu'un est arrêté et n'a pas de carte de conducteur, il risque une amende minimale de 250 \$. Vous pouvez faire l'examen en français en ligne au: www.boatsmartexam.com.

Veillez noter que si votre embarcation a un moteur de 10 chevaux (7,5 kW) ou plus et si vous l'utilisez principalement au Canada, vous devez absolument détenir un permis d'embarcation ou faire immatriculer votre embarcation. L'immatriculation a plusieurs avantages : c'est avant tout une preuve de propriété qui vous fournit un nom unique et un numéro officiel. De plus, cela vous permet de donner l'embarcation en caution pour une hypothèque maritime.

Pour tout renseignement sur la conduite de bateau au Canada, visitez le site Web suivant : <https://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bsn-documents-menu-425.htm>. Vous y trouverez, entre autres, la liste des documents officiels à conserver sur votre bateau : une copie du permis d'embarcation, le numéro de série de la coque (HIN), l'avis de conformité en matière de sécurité, une preuve de compétence etc.

De plus, vous pourrez lire davantage sur les règles concernant la conduite de bateau. Par exemple, vous apprendrez que l'âge minimum

- est de 12 ans pour conduire une embarcation ayant un moteur entre 10 chevaux (7,5 kW) et 40 chevaux (30 kW). Le jeune doit aussi être supervisé par un adulte;

- est de 16 ans pour conduire une embarcation ayant un moteur de plus de 40 chevaux (30 kW);

- est de 16 ans pour conduire une motomarine.

MOTOMARINE, PLANCHE À VOILE, PÉDALO ET KAYAK

Chaque passager doit porter en tout temps un gilet de sauvetage.

Dans toute embarcation, il doit y avoir un dispositif de signalisation sonore (ex. : sifflet) et une lampe de poche étanche à l'eau.

Pour la motomarine, si vous naviguez hors de vue du rivage, vous devez avoir un compas magnétique alors que si vous naviguez après le coucher du soleil, vous devez avoir des feux de navigation.

Tous les renseignements juridiques contenus dans le présent guide sont offerts à titre d'information générale seulement et ne peuvent en aucun cas remplacer les conseils d'un avocat.

